

avocats, qui le dirait, y choyaient un client au berceau ; des médecins même s'y occupaient à d'autres choses qu'à pronostiquer les germes d'une maladie propre à entraîner sûrement la ruine de ces moribonds aux organes disproportionnés, qu'une alimentation déraisonnable devait étouffer dans les jours de commotion.

Comme toutes les sources de crédit dont on abuse, celle-ci a empoisonné l'existence de ceux qui ont voulu s'y désaltérer, et Dieu sait si ces Sociétés de Construction, appelées à rendre de grands services, ont contribué pour leur large part au désastre actuel.

De nombreuses questions ont été soulevées à propos de ces êtres fictifs, et nos tribunaux ont eu bien souvent à prononcer sur leurs prétentions exagérées ; mais maintenant que chacun de leurs membres cherche à sauver les épargnes qu'ils y avaient portées, d'autres questions non moins intéressantes pour la science vont se multiplier et requérir les honneurs de la jurisprudence.

L'acte de faillite, ce refuge de tant de malheureux, aurait peut-être pu venir au secours des porteurs de parts de ces associations avant que le parlement fédéral eut passé dans la dernière session, une loi pour la liquidation de ces Sociétés ; mais des moyens plus en rapport avec les désastres devaient être tentés. L'un de ces moyens consiste à racheter de la Société les immeubles acquis par elle et de donner pour prix les parts que l'acheteur possède dans cette société.

La question qui surgit de ce fait est donc de savoir si une société de construction a droit de racheter ses propres parts ?

La raison de douter vient de ce que, contrairement à ce qui regarde les Banques, aucune loi ne défend cette transaction.

Pour élucider cette question il faut d'abord bien définir quelle est la nature des parts ou actions de ces sociétés par actions et connaître les forces qu'elles possèdent sous le rapport de leur transmission. Nous n'entendons parler ici que des parts permanentes.

Rappelons d'abord une chose élémentaire : c'est que dans les constitutions générales de ces corporations le capital est